

Le 8 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 décembre 2014 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-292-12-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6z) Résultats : appel d'offres sur invitation de gré à gré : répéteur : caserne des pompiers
- 6aa) Parc industriel : terrains #1 et #4 de l'avenue Perreault : demande de certificat d'autorisation (article 22) : mandat à EMS infrastructure
- 6bb) Appui au statu quo des écoles du secteur Ouest de Portneuf concernant la consultation publique sur les orientations de la Commission scolaire de Portneuf du 28 novembre 2014

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-293-12-14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 10 novembre 2014 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des réunions suivantes:

- À Nicolet pour les villes de centralités : CLD et coupure de subventions;
- Pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- MRC de Portneuf;
- Soirée reconnaissance : réussite complète;
- Défibrillateur pour les clubs de l'Âge d'or et la pétanque.

SM-294-12-14

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2014 au montant de 928 127,69 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	70 069,17 \$
comptes à payer :	89 336,36 \$
12-11 :	690 806,57 \$
12-11 :	5 878,45 \$
19-11 :	402,72 \$
19-11 :	8 610,34 \$
20-11 :	504,00 \$
26-11 :	6 212,27 \$
26-11 :	19 268,06 \$
04-12 :	5 552,61 \$
04-12 :	31 487,14 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2014**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 novembre 2014 et est disposé à répondre aux questions.

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL SELON LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET
DÉONTOLOGIE**

Le directeur général/greffier-trésorier dépose le registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale et mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES
MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2015**

Règlement 240-23-2015

Monsieur Marc Boivin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carrières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement d'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2015.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-295-12-14

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES
FÊTES**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal soit fermé au public du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

SM-296-12-14

**PAVILLON ANDRÉ DARVEAU : CONFIRMATION DU RATIO
DU PAIEMENT DU DÉFICIT**

CONSIDÉRANT l'imbroglio qui existe dans le partage du coût du déficit du Pavillon André Darveau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gilbert a priorité de 3 logements sur 26;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil informe la Coopérative de solidarité du Pavillon André Darveau que la Ville accepte le ratio de 11.6% (soit 3/26) de la municipalité de Saint-Gilbert pour le partage des coûts concernant le déficit à payer par les deux municipalités.

SM-297-12-14

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : AVANCE DE CONTRIBUTION 2014

CONSIDÉRANT la demande de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières à accepter le budget 2014;

CONSIDÉRANT le paiement du déficit de 10% à l'O.M.H.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le rapport budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières tel que proposé en date du 5 novembre 2014 spécifiant une contribution municipale de 5 929,\$.

SM-298-12-14

**EXÉCUTION DE JUGEMENT : MANDAT À TREMBLAY BOIS
MIGNAULT LEMAY : CADASTRE NUMÉRO 3 234 153**

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 11 juin 2014 par le juge de la cour municipale de Saint-Raymond relativement au dossier du cadastre numéro 3 234 153;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucun règlement, aucun versement à ce jour;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay à procéder au jugement numéro CM16-13 de la cour municipale de Saint-Raymond et à prendre tous les recours selon la Loi pour exécuter ce dit jugement.

SM-299-12-14

**EXÉCUTION DE JUGEMENT : MANDAT À TREMBLAY BOIS
MIGNAULT LEMAY : CADASTRE NUMÉRO 3 234 814**

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 11 juin 2014 par le juge de la cour municipale de Saint-Raymond relativement au dossier du cadastre numéro 3 234 814;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucun règlement, aucun versement à ce jour;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay à procéder au jugement numéro CM39-13 de la cour municipale de Saint-Raymond et à prendre tous les recours selon la Loi pour exécuter ce dit jugement.

SM-300-12-14

ACHAT D'UN SERVEUR : TECHNIPC INFORMATIQUE INC.

CONSIDÉRANT le renouvellement proposé d'un plan d'hébergement pour la protection de nos archives (intellig) par Doculibre inc.;

CONSIDÉRANT que ce plan est nettement trop élevé si l'on considère ce coût annuellement;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et informations auprès de notre fournisseur d'informatique qu'il serait plus avantageux de changer notre serveur tout en maximisant la mémoire du disque dur;

CONSIDÉRANT que le serveur actuel pourra servir à un poste de travail;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition datée du 10 novembre 2014, #3537 de Technipc informatique inc. au montant de 3 981,46 \$ pour l'achat d'un serveur, main-d'œuvre en sus.

QUE ce montant soit pris à même le budget dans la fonction gestion financière et administrative au poste budgétaire #02-13000-726.

SM-301-12-14

AUTORISATION DE SIGNATURES : CONVENTION HYDRO-QUÉBEC : PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec désire fixer les conditions de réalisations des travaux liés au projet de mise en place de réseaux câblés au prolongement de la rue du Parc industriel;

CONSIDÉRANT l'obligation de signer la convention réseaux de distributions aériens/promoteur;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention avec Hydro-Québec concernant le parc industriel.

SM-302-12-14

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : GROUPE D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à participer et devenir partenaire du développement du secteur Ouest de Portneuf;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil au développement de l'Ouest sans que les limites de chaque municipalité soient un enjeu;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise la contribution financière à la Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf au montant de 8 935,\$ pour son partenariat et son engagement pour le Groupe d'action en développement durable de l'Ouest pour l'année 2015.

QUE ce montant soit payable en janvier 2015 au poste budgétaire #02-62100-970.

SM-303-12-14

**APPUI AU PROJET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE STE-MARIE :
AMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU PARC-ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de l'École primaire Ste-Marie concernant l'aménagement et la mise aux normes du parc-école;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie la demande du projet de l'École primaire Ste-Marie concernant l'aménagement et la mise aux normes du parc-école.

QUE le Conseil autorise le paiement de la contribution financière de 8 000,\$ pour le parc-école.

QUE ce montant soit pris dans le budget 2014.

SM-304-12-14

**PARTICIPATION À L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ PORTNEUF – ENTENTE 2015-2017**

ATTENDU QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

ATTENDU QUE le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

ATTENDU QUE l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

ATTENDU QUE cette entente de services est échue depuis le 30 juin 2014, que la commission du développement social et économique a recommandé son renouvellement et que le conseil de Saint-Marc-des-Carières juge également à propos de renouveler l'entente;

ATTENDU QUE la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2015;

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Marc-des-Carières a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017, du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandés pour 2015 par la commission et est d'accord pour adopter ces derniers;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2015.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme sa participation financière annuelle pour 2015 au montant de 5 923,\$.

SM-305-12-14

**AUTORISATION DE SIGNATURE : DEMANDE D'EXÉCUTION
DE TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DU PARC
INDUSTRIEL : TELUS**

CONSIDÉRANT le prolongement de la rue du Parc industriel;

CONSIDÉRANT qu'il faut prolonger le service « Telus »;

CONSIDÉRANT que Telus oblige à signer le formulaire « Demande d'exécution de travaux »;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville la demande d'exécution de travaux pour le prolongement du parc industriel pour Telus au montant de 15 374,53 \$, taxes en sus.

SM-306-12-14

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : CAMION FORD F-150

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion Ford F-150;

CONSIDÉRANT les soumissions reçus dont voici les détails, taxes en sus :

La Pérade Ford	34 500,\$
Dalton Ford	34 900,\$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'appel d'offres de La Pérade Ford au montant 34 500,\$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis pour l'achat d'un camion Ford F-150.

QUE ce montant soit pris dans les postes de la fonction voirie municipale.

SM-307-12-14

**RÉSULTATS DE SOUMISSIONS : AUSCULTATION DE LA
CHAUSSÉE : PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT les soumissions reçus pour l'auscultation de la chaussée dont voici les détails, taxes en sus :

LVM	8 800,00 \$
Groupe Qualitas	13 832,50 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de LVM au montant 8 800,\$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis pour l'auscultation de la chaussée.

QUE ces travaux soient faits en 2015 selon l'échéancier de l'ingénieur de WSP Canada inc., responsable du plan d'intervention.

SM-308-12-14

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #26-2014 DE LA
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
4 200 000,\$**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques);

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières approuve le règlement d'emprunt #26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014.

SM-309-12-14

**AUTORISATION DE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR
L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et de la maintenance du réseau d'éclairage public se termine au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier à aller en appel d'offres de gré à gré sur invitation pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public sur une période de 5 ans.

SM-310-12-14

ACHAT DE JEUX ET D'ÉQUIPEMENTS : CHALET LOISIR

CONSIDÉRANT les besoins en équipements et jeux pour compléter les services du chalet loisir;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 10 000\$, taxes en sus, pour équiper le chalet loisir en équipements et jeux.

SM-311-12-14

**APPROBATION DES COÛTS DES ASSURANCES GÉNÉRALES
2015 : GAGNON ROCHETTE & ASSOCIÉS INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve les coûts pour les assurances générales 2015 à Gagnon Rochette & associés inc. au montant de 61 333,92 \$, dont voici le détail :

#169963	4 070,85 \$
#169964	57 263,07 \$

SM-312-12-14

**FACTURE : FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : BPR
INFRASTRUCTURE INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15040245 au montant de 750\$, taxes en sus, pour des honoraires professionnels concernant le futur développement résidentiel à BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-313-12-14

FACTURE : STATION DE POMPAGE PP-2 : CWA

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #030223 au montant de 7 137,50 \$, taxes en sus, pour la réparation de la station de pompage PP-2 à CWA.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-81001-300.

SM-314-12-14

**FACTURE : INSTALLATION DU SIGNAL DU DÉBITMÈTRE
SUR POMPE DOSEUSE : TECQ : ENVIRONNEMENT MCM INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #F14-3113 au montant de 1 064,\$, taxes en sus, pour l'installation du signal du débitmètre sur la pompe doseuse à Environnement MCM inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-81001-300.

SM-315-12-14

**FACTURE : SURVEILLANCE DE CHANTIER : CHALET
LOISIR : MAINGUY VERGE ARCHITECTES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #MVA-1108 au montant de 1 170,\$, taxes en sus, pour la surveillance de chantier au chalet loisir à Mainguy Verge architectes.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-080034-722.

SM-316-12-14

**FACTURE : INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE AUX
SOURCES : TECQ : TURCOTTE 1989 INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #17658 au montant de 5 421,65 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un débitmètre aux sources à Turcotte 1989 inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-81001-300.

SM-317-12-14

**FACTURE : PROLONGEMENT DE L'AVENUE DU CALCAIRE :
PLANS ET DEVIS : WSP CANADA**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0431608 au montant de 4 875,\$, taxes en sus, pour des plans et devis concernant le prolongement de l'avenue du Calcaire à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05023-721.

SM-318-12-14

FACTURE : CHALET LOISIR : PAIEMENT #4 :
CONSTRUCTION CÔTÉ & FILS INC.

CONSIDÉRANT les recommandations de Tergos pour cette demande de paiement #4;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement #4 de la facture datée du 2 décembre 2014 au montant de 41 538,64 \$, taxes en sus, pour la construction du chalet loisir à Construction Côté & fils inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08034-722.

SM-319-12-14

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : PANIERS DE NOËL : ÉCOLE
SECONDAIRE ST-MARC

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accorde un don de 150,\$ afin de soutenir les familles moins favorisées des élèves de l'École secondaire St-Marc en leur offrant un panier de Noël.

SM-320-12-14

DEMANDE : FORCES ARMÉES : EXERCICE MILITAIRE : 5^E
GROUPE-BRIGADE MÉCANISÉ DU CANADA

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières appuie le 5^e groupe-brigade mécanisé du Canada (te GBMC) situé à la garnison Valcartier mette en pratique ses capacités de mener des opérations en environnement hivernal sur notre territoire entre le 19 janvier et le 27 janvier 2015.

SM-321-12-14

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT la demande financière des Chevaliers de Colomb pour organiser une fête de Noël aux personnes âgées résidant au CHLD de Saint-Marc-des-Carières, au centre

d'hébergement Mirodor, à la maison Lessard, la Résidence Mo-Ly et au chañon de Saint-Gilbert;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à participer à cet événement annuel;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 100,\$ pour leur activité des fêtes auprès des personnes âgées ci-haut mentionnées aux Chevaliers de Colomb.

SM-322-12-14

**RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À
GRÉ : RÉPÉTEUR : CASERNE DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT la demande du directeur de la brigade contre les incendies auprès des deux fournisseurs pour remplacer le répéteur (base de radio);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le répéteur dont voici les détails, taxes en sus :

Orizon mobile	-----\$
Novicom 200 inc.	13 996,09 \$

CONSIDÉRANT les besoins et les recommandations exprimés par les pompiers;

CONSIDÉRANT que l'antenne serait à remplacer;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie les recommandations des pompiers par le choix de Novicom 2000 inc. au montant de 13 996,09 \$, taxes en sus, pour le répéteur.

QUE ce montant soit pris à même le budget 2014 des pompiers.

SM-323-12-14

**PARC INDUSTRIEL : TERRAINS #1 ET #4 DE L'AVENUE
PERREAULT : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
(ARTICLE 22) : MANDAT À EMS INFRASTRUCTURE.**

CONSIDÉRANT que la Ville désire une autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs

afin de maximiser les terrains du parc industriel ;

CONSIDÉRANT les milieux humides;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise EMS infrastructure à présenter une demande de certificat d'autorisation (article 22 de la LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QU'un chèque de 553,\$ soit fait à l'ordre du Ministre des Finances.

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier, la déclaration du demandeur ou du titulaire contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

SM-324-12-14

**APPUI AU STATU QUO DES ÉCOLES DU SECTEUR OUEST DE
PORTNEUF CONCERNANT LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE
PORTNEUF DU 28 NOVEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT la réception d'une consultation publique de la Commission scolaire de Portneuf qui soumet la cessation des services préscolaires des écoles Saint-Charles-de-Grondines et du Goéland;

CONSIDÉRANT que le Conseil est en désaccord à ces cessations de services préscolaires pouvant nuire à l'apprentissage des enfants préscolaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il y a des facteurs plus importants que l'aspect économique tel que le déplacement de la clientèle à bas âge vers les autres écoles mentionnées et le stress des parents;

CONSIDÉRANT l'appartenance des familles à leur communauté;

CONSIDÉRANT la cessation de poste d'enseignants aux préscolaires que cela entraîne et principalement l'arrêt de service préscolaire local aux enfants dans leur communauté;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières désire informer la Commission scolaire de Portneuf et demande le statu quo actuel concernant les orientations #1 et #2 soit de laisser le service préscolaire à leur école actuelle pour les écoles de Saint-Charles-de-Grondines et du Goéland.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-325-12-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 21h.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire